

## DISCOURS DU TRONE.

M. l'ORATEUR : J'ai l'honneur d'informer cette Chambre que, lorsqu'elle s'est rendue, tout à l'heure, dans la salle des séances du Sénat, à la demande de Son Excellence le gouverneur général, il a plu à Son Excellence adresser aux deux Chambres du parlement un discours dont, pour prévenir toute erreur possible, je me suis procuré la copie officielle, qui se lit comme suit :

*Honorables messieurs du Sénat,*

*Messieurs de la Chambre des Communes :*

Pour la première fois, j'ai recours à vos avis et à votre assistance dans l'exercice des importantes fonctions qui m'ont été conférées par Sa Majesté.

C'est pour moi une source de profonde satisfaction d'avoir été placé par Sa Majesté dans un poste où, comme son représentant, je suis appelé à prendre part aux affaires publiques de la Puissance, et à co opérer avec vous dans l'exécution des devoirs honorables dont vous venez vous occuper.

Je me réjouis d'apprendre que, bien que les dernières moissons n'aient pas été aussi productives que les précédentes, et que l'expansion rapide de votre commerce paraisse avoir été, dans une certaine mesure, suivie d'une exagération des affaires, la situation générale du pays est néanmoins telle que je puis vous féliciter de sa prospérité.

Le succès marqué obtenu par le Canada à l'exposition internationale des pêcheries, à Londres, doit vous causer une vive satisfaction, et il a grandement servi, je n'en doute pas, à démontrer à l'univers la richesse de nos pêcheries et l'étendue de nos industries et ressources maritimes.

Les commissaires nommés par mon prédécesseur pour la refonte des Statuts concernant la Puissance, ont poursuivi leur tâche avec diligence, et je suis en état de soumettre à votre examen soixante chapitres environ de ce travail de refonte. Le reste de l'ouvrage sera préparé et le tout révisé, dans le cours de la présente année, de sorte qu'à votre prochaine session, le rapport final sera prêt à être soumis à votre approbation.

Le nombre des immigrants au Canada, pendant la dernière saison, a été, je suis heureux de le constater, plus considérable que dans aucune autre année précédente. C'est une preuve que plus le Canada est connu, plus il est apprécié par ceux qui cherchent une patrie dans le Nouveau-Monde.

On est à faire des arrangements pour diminuer les frais de transport des immigrants à l'intérieur, et j'ai raison de croire que le résultat sera une augmentation constante, à l'avenir, de colons désirables.

Pendant la vacance, les négociations ont été reprises avec la Colombie-Britannique au sujet de certaines matières qui, depuis quelque temps, avaient été la cause de différends entre les deux gouvernements. L'un de mes ministres, avec la mission spéciale de rétablir l'entente sur toutes les questions en litige, s'est rendu l'été dernier dans cette province et ses efforts ont eu un heureux succès. Si vous donnez votre approbation aux arrangements alors faits, toutes les causes de différends auront disparu et les relations les plus cordiales entre les gouvernements du Canada et de la province seront établies. Les papiers vous seront soumis et vous serez appelés à adopter des lois qui me permettront de donner effet à ces arrangements.

L'augmentation rapide de la population dans le Nord-Ouest rend nécessaires certains amendements à l'acte concernant les Territoires du Nord-Ouest, et votre attention sera attirée sur cette question importante.

Le progrès fait par les sauvages dans le Manitoba et le Nord-Ouest, durant l'année dernière, a été en général satisfaisant. Les bandes comprises dans les différents traités se sont pour la plupart retirées dans leurs réserves.

Il vous sera soumis un projet de loi ayant pour objet de favoriser davantage leurs intérêts, et aussi une mesure applicable à toute la Puissance, ayant pour but d'encourager les groupes de sauvages les plus avancés, à assumer leur part de responsabilités dans le gouvernement du pays.

M. l'ORATEUR.

Le projet de loi qui vous a été soumis, à la dernière session, concernant la représentation du peuple dans le parlement et l'assimilation des franchises électorales des différentes provinces est devant le pays depuis un an. Il sera présenté de nouveau et je le recommande à votre attention.

Je me permets aussi d'insister sur l'utilité de réglementer le travail dans les manufactures et de pourvoir à la protection de l'artisan et de sa famille. Le projet de loi qui vous a été soumis, à la dernière session, vous sera présenté avec quelques modifications.

Les progrès rapides faits par le chemin de fer du Pacifique canadien se sont continués pendant l'année dernière. Des deux mille huit cent trente-trois milles de la ligne principale s'étendant de Pembroke à Port-Moody, mille sept cent trente-huit milles sont maintenant construits, ce qui rend possible l'achèvement de ces grands travaux dans le cours des deux années prochaines. Bien que le délai dans lequel la compagnie du Pacifique est tenue de finir le chemin n'expire qu'en 1891, mon gouvernement a pensé qu'il était de la plus grande importance, pour l'établissement du Nord-Ouest et le développement de notre commerce, que l'achèvement du chemin de fer d'une mer à l'autre fut hâté, et que la compagnie fut mise en état d'ouvrir la ligne sur tout son parcours pour le printemps de 1886.

Dans ce but et afin d'aider la compagnie à se procurer le capital nécessaire pour cet objet, par le placement de ses actions non vendues, le gouvernement a consenti, moyennant le dépôt entre ses mains d'une somme et de garanties suffisantes, à assurer le paiement d'un dividende minimum de trois pour cent, pendant dix ans, sur soixante-vingt millions d'actions.

Cet arrangement a été fait avec la conviction que par là les actions seraient plus fermes et acquerraient une plus-value sur le marché. Un concours de circonstances défavorables a empêché la réalisation de ces espérances et la compagnie n'a pu obtenir le capital nécessaire par la vente de son stock. Vous devrez rechercher avec le plus grand soin les meilleurs moyens de prévenir tout retard dans le grand but à atteindre : l'achèvement rapide du chemin de fer.

Je suis heureux de pouvoir dire que l'exploitation de la partie terminée du chemin de fer prouve de la manière la plus évidente la solidité de cette œuvre comme entreprise commerciale, et sa grande valeur pour le Canada.

Le trafic sur le chemin de fer Intercolonial a été beaucoup plus considérable qu'en aucune année précédente, sans ajouter aux charges du pays. Cela prouve, d'une manière satisfaisante, le développement continu du commerce entre l'Est et l'Ouest du Canada.

Un arrangement provisoire conclu avec le gouvernement de la Nouvelle-Écosse à l'effet de garder l'embranchement de Pictou et d'acquiescir le chemin de fer de prolongement vers l'Est jusqu'au détroit de Canso, sera soumis à votre approbation.

*Messieurs de la Chambre des Communes :*

Les comptes du dernier exercice vous seront soumis. Vous trouverez que les dépenses ont été considérablement moindres et les recettes plus considérables que les évaluations. L'excédant surpasse celui de toute année précédente.

Les revenus de la première moitié de l'exercice en cours, nonobstant les importations considérables de la dernière saison, nous donnent raison de conclure que les prévisions budgétaires pour cet exercice seront suffisamment réalisées.

Le budget de l'année prochaine vous sera également soumis, et vous trouverez, je l'espère, qu'il a été préparé en vue d'une sage économie.

*Honorables messieurs du Sénat,*

*Messieurs de la Chambre des Communes :*

J'ai la confiance que vous donnerez tout le soin et l'attention nécessaires à la considération des questions que j'ai mentionnées et de toutes autres matières concernant les intérêts publics qui pourront vous être soumises.

Sur la proposition de sir John A. Macdonald, il est résolu que le discours de Son Excellence soit pris en considération demain.